

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL
01310 SAINT MARTIN LE CHATEL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2022**

Membres présents : Mesdames et Messieurs, CHENAUX Christian, CURT Loïc, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, LOUVET Jean-Philippe, PELUS Stéphanie, RENARD Emma.

Membre excusé : BERTHAUD Nadège qui donne pouvoir à DUC Catherine, DEBAT Christophe, DUMAIRIE Esther, MOREL Lilian, RAVET Jean-François qui donne pouvoir à DUBOIS Sandrine, SAGE Isabelle qui donne pouvoir à DUBOIS Sandrine.

Membres en exercice : 13

Membres présents à la séance : 7

1. Intervention de la gendarmerie pour la présentation du dispositif « participation citoyenne »

Instauré pour la première fois en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants », le dispositif de participation citoyenne a été officiellement mis en place par la circulaire ministérielle du 22 juin 2011 et par la note-express 83948 du 26 août 2011.

Il s'agit :

- D'une démarche partenariale et solidaire qui consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement.
- Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Pas de mise en place de patrouilles ou de « rondes citoyennes ». Il permet en revanche de renforcer les liens entre les élus, la population et la gendarmerie.
- Il s'intègre dans l'action habituelle de la gendarmerie, notamment lors des services de prévention de proximité et des opérations tranquillité vacances ou tranquillité seniors.

Depuis la circulaire du 22 juin 2011, il s'est déjà développé à des degrés divers au sein de 3274 communes dans 89 groupements ou commandements de gendarmerie. (Chiffres 2016)

Un tel essor s'explique par le besoin croissant de sécurité exprimé par les citoyens, associé à une augmentation globale du nombre de cambriolages, y compris en zone rurale.

Devant les premiers résultats positifs induits par la mise en place d'une telle démarche les élus des communes voisines se montrent à leur tour souvent intéressés.

Les effets ressentis au sein des communes sont un renforcement des solidarités de voisinage, diminution du nombre d'atteintes aux biens, baisse du sentiment d'insécurité, renforcement des liens entre les forces de l'ordre et la population.

Elle est composée ainsi :

- Du maire ainsi que des membres du conseil municipal
- Des référents de la commune
- Un référent gendarmerie dédié au village ainsi que l'intégralité des militaires de la communauté de brigades de MONTREVEL EN BRESSE.

Arrivée de Madame RENARD Emma à 20h38

Madame RENARD Emma est nommée secrétaire de séance.

Suite à la présentation qui a eu lieu en début de conseil par les gendarmes concernant le dispositif « participation citoyenne », le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de s'inscrire au dispositif.

2. Finances- administration générale

Convention de portage pour l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de l'urbanisation future de la zone ouest du quartier de la Planta, la commune a sollicité l'EPF de l'Ain, afin qu'il achète pour son compte trois terrains nus cadastrés AP 342 et AP 262 et AP 261 pour une superficie totale d'environ 6 055 m² à extraire d'une surface de plus grande contenance après division parcellaire.

Cette division a été effectuée conformément au plan établi par le cabinet de géomètre BERTHET LIOGER et approuvé par les parties.

Cette acquisition permettra à la commune d'étendre ses réseaux d'écoulement des eaux pluviales aux parcelles acquises en début d'année 2021 par l'EPF de l'Ain pour le compte de la commune.

Après négociation, les propriétaires ont accepté l'offre de l'EPF d'acheter ces parcelles au coût de 5 € le m² soit un montant total de 30 275 € HT.

Ainsi, la commune a choisi de signer une convention de portage, avec l'EPF, qui définit, notamment, les modalités de remboursement du terrain. Les annuités de remboursement retenues s'élèveront à 7760 € (hors frais de portage au taux fixe de 1,5 %) sur 4 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les conditions de portage proposées par l'EPF de l'Ain et autorise Mme le Maire à signer la convention.

3. Compte rendu des réunions

Madame le Maire fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 22 mars 2022.

Elle informe que l'équipe enseignante remercie le personnel communal pour les repas à thème organisés, ainsi que le nettoyage et la désinfection intensifiés ce qui a permis de ne pas fermer de classe longtemps. L'équipe remercie également la municipalité qui a procédé au remplacement de certains équipements sur le city stade et qui fera réaliser dans la cour de l'école de nouveaux tracés pour les cages avec le concours des enseignantes.

4. Questions diverses

Madame le Maire informe que le 25^{ème} rallye promenade Lédonien passera sur la commune de Saint-Martin-le-Châtel le dimanche 1^{er} mai 2022 entre 10h00 et 10h30 pour le passage du premier véhicule. Il s'agit d'autos et motos de plus de 25 ans d'âge.

Monsieur CHENAUX Christian et Monsieur LOUVET Jean-Philippe informent le conseil sur les derniers devis qu'ils ont reçus. Ceux-ci seront présentés prochainement aux membres des commissions bâtiment et voirie.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 18 mai à 20h30.

La séance est levée à 21h30.

Le maire,
Sandrine DUBOIS

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 20 AVRIL 2022

Nadège BERTHAUD	Excusée	Catherine DUC	
Christian CHENAUX		Esther DUMAIRIE	Excusée
Loïc CURT		Jean-Philippe LOUVET	
Christophe DEBAT	Excusé	Lilian MOREL	Excusé
Sandrine DUBOIS		Stéphanie PELUS	
Jean-François RAVET	Excusé	Emma RENARD	
Isabelle SAGE	Excusée		